



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'URFÉ

Infos pratiques et règlement du service sur www.ccpu.fr



04 77 65 12 24

Semaines impaires

Lundi : la Tulière, St Priest la Prugne

Mardi : Chausseterre, St Romain d'Urfé, St Marcel d'Urfé

Mercredi : St Just en Chevalet

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Semaines paires

Lundi : Crémeaux, Juré

Mardi : Les Salles, Champoly

Mercredi : Chérier

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Gros producteurs

(les semaines où votre commune n'est pas collectée)

Mardi : St Romain d'Urfé, Champoly, St Marcel D'Urfé, Les Salles, St Priest la Prugne, Chausseterre, la Tuilière

Mercredi : St Just en Chevalet, Juré, Chérier, Crémeaux

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Jours fériés

La collecte est décalée d'un jour, si nécessaire.

Reportez-vous au calendrier.

Déchèterie du Pays d'Urfé

Route de Vichy, 42430 St Just en Chevalet

04 77 62 86 41 (aux heures d'ouverture)

Lundi au vendredi : 14-18h et samedi : 9-12h / 14-18h



En période de risque Covid, la déchèterie s'adapte :

- Le port du masque est obligatoire
- L'accès simultané est limité
- Les employés ne peuvent pas aider à décharger
- Le prêt de matériel (pelle, balai, etc.) n'est pas autorisé (munissez-vous des vôtres)

Un doute ?
Je consulte le mémo-tri



Je sors mon bac la veille au soir.

Je le rentre après la collecte.

L'enjeu de ces prochaines années résidera dans notre capacité à limiter notablement les quantités des déchets enfouis.

L'année 2020 aura été particulière y compris pour la gestion des déchets.

Nous déplorons une stabilisation des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, bien que l'évolution des consignes de tri, nous ait permis de collecter 20 tonnes d'emballages supplémentaires.

Nous observons également une augmentation des encombrants collectés à la déchèterie.

Ces deux "flux" (ordures résiduelles et encombrants) sont soumis à la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes).

Dès 2021, elle passera à 37€ la tonne (contre 24€ en 2020), et poursuivra sa hausse pour atteindre 65€ en 2025 !

Outre la question environnementale, les volumes que nous destinerons désormais à l'enfouissement impacteront donc fortement l'équilibre du budget Ordures Ménagères.

Au regard de ces projections, nous serons probablement amenés à réajuster le tarif de la redevance dès 2021.

Cette réforme de la TGAP s'inscrit dans le champ de la loi de transition énergétique visant à entrainer un changement profond des pratiques.

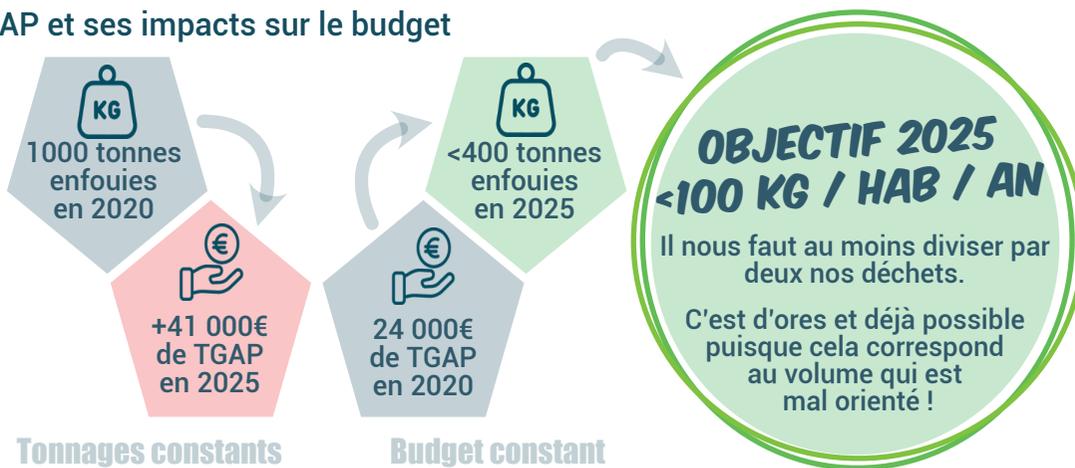
Au-delà des efforts déjà engagés ces dernières années (sur le tri notamment), il nous faudra donc progresser encore, collectivement et individuellement, sur toutes les opportunités nous permettant de réduire nos ordures.

Points de repère sur la TGAP et ses impacts sur le budget

Nous orientons 1000 tonnes à l'enfouissement (700 d'ordures ménagères et 300 d'encombrants). A tonnages constants, cela représenterait en 2025 une dépense de 65 000€ du seul fait de l'augmentation de la TGAP !

Aujourd'hui, la TGAP pèse d'ores et déjà 24 000€ dans notre budget. Si nous souhaitions inhiber l'impact de la hausse de celle-ci, il ne nous faudrait pas envoyer plus de 370 tonnes à l'enfouissement en 2025.

Cela représenterait précisément 70 kg / hab / an. Voilà le challenge !



PRODUIRE SIGNIFICATIVEMENT MOINS DE DÉCHETS ! ... ET SI L'ON ESSAYAIT ?

Cette méthode des "5R" (composter se dit *rot* en anglais), se veut progressive, avec un ordre logique d'application. Elle illustre les différentes pistes que nous pouvons explorer pour réduire nos déchets. Ce qui reste au-delà est "légitimement" destiné au centre d'enfouissement.

REFUSER

Les gadgets
Les serviettes en papier, pailles et autres produits à usage unique
Les publicités
Etc.

RÉDUIRE

Le gaspillage alimentaire
Les emballages
Le nombre d'objets achetés
Etc.

RÉPARER RÉUTILISER

Donner une seconde vie à tout ce qui peut resservir
Etc.

RECYCLER

Ce qui ne peut pas être REFUSÉ, RÉDUIT, RÉPARÉ, RÉUTILISÉ

COMPOSTER

Valoriser les déchets organiques

**C'EST DÉCIDÉ :
✓ JE RÉDUIS
MES DÉCHETS !**